



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 23 JUILLET 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/07-06-62

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « TERRITOIRE NUMERIQUE ÉDUCATIF » 2024 (AMI-TNE)

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents : 05

Délégations : 03

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le seize juillet deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (21) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN

Délégations (03) :

M. Moïse ATAM-KASSIGADOU avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration M. Rony VERSIN

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Elodie PITON ép. SERICHARD

Quorum : réalisé

DELIBERATION N° BM/NA/2025/07-06-62

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « TERRITOIRE NUMERIQUE ÉDUCATIF » 2024 (AMI-TNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la déclaration d'engagement signée par Monsieur le Maire en date du 5 juillet 2024 ;

Considérant que la ville de Petit-Canal souhaite outiller davantage les écoles à travers la mise à disposition de ressources numériques récentes et performantes ;

Considérant l'opportunité offerte par l'AMI-TNE pour renforcer la collaboration Rectorat-Collectivité dans l'objectif de promouvoir l'égalité des chances et la réussite scolaire ;

Où l'exposé de Madame PLUMASSEAU Marielle,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A L'UNANIMITE, DECIDE :

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le projet « Territoires Numériques Éducatifs » (TNE).

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la CANGT à percevoir la subvention de la Caisse des Dépôts et Consignation et à la reverser au(x) partenaire(s).

ARTICLE 3 : D'APPROUVER le règlement financier TNE GUADELOUPE entre la CANGT, la Région académique de Guadeloupe et les Partenaires tel que joint en annexe.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement financier et à signer tous les actes (administratifs, financiers, etc.) permettant la mise en œuvre de ce projet.

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions auprès de chacun des coordonnateurs identifiés.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 23 Juillet 2025

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (21) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN

Les représentés (03) : M. Moïse ATAM-KASSIGADOU avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration M. Rony VERSIN

Pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20250723-BMNA2025070662-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2025

Publication : 01/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Elodie PITON ép. SERICHARD

Le Maire

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.